Bureau du mercredi 11 septembre 2024

Le onze septembre deux mil vingt quatre, sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, le bureau syndical du SMIRTOM DE LA REGION DE L'AIGLE, dûment convoqué, s'est réuni à dix neuf heures à Saint-Ouen-sur-Iton.

Présent(e)s: Messieurs et Madame ADOLF, BERNARD, BOUILLAULT, COLLET, GOUEDARD,

HEBERT, JUSZEZAK, NETZER, PINART, POISSON.

Etaient absentes: Mmes BRIANCEAU, LEONARD et MATHIAS

Etaient absents excusés: M BIGNON, Mr GOUSSIN.

Egalement présent(e)s: M. COUSSERAND, Mme DELASALLE

Monsieur COLLET Xavier est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion de bureau du 12 juin 2024

- Délibération postes nomination de deux agents de maîtrise
- Mise à jour de la grille tarifaire des apports en déchèterie
- Convention aire de dépôt avec Orne habitat (Aube et Blaizot)
- Décision modificative
- Tournées d'été de juin à septembre
- · Protocole d'accord sur le changement d'exploitant de la Ressourcerie
- Rapport d'activité 2023
- Questions diverses

Monsieur Netzer remercie les membres du bureau syndical de leur présence

Le compte rendu du 12 juin 2024 a été envoyé en amont de la réunion à tous les membres. Monsieur Netzer demande s'il y a des observations. Aucun membre du bureau syndical apporte de modification, le compte rendu est approuvé.

• <u>Délibération postes nomination de deux agents de maîtrise</u>

Le président demande aux membres du bureau la suppression de 2 postes d'adjoint technique principal 1ère classe et la création, en parallèle, de 2 postes d'agent de maîtrise pour les agents Pascal ROBIN et Franck LEMAITRE. Aprés modification au tableau des effectifs, le nombre d'agents sera de 28 donc inchangé.

Les membres du bureau syndical valident à l'unanimité la demande de modification et de création des 2 postes d'agent de maîtrise.

Mise à jour de la grille tarifaire des apports en déchèterie

Suite à la mise en place de la REP PMCB, de nouvelles consignes de tri sont effectives sur la décheterie. A ce propos, Mme ADOLF félicite les agents de décheterie du Smirtom pour leur implication car le tri et la surveillance du site sont devenus plus complexe.

Par ailleurs, cette nouvelle REP implique que l'apport, notamment par les professionnels, de certains déchets soit gratuit. Le smirtom doit donc mettre à jour sa grille tarifaire. Il est demandé aux membres du bureau que l'amiante lié, le bois, les gravats, la laine de verre ou de roche, les

menuiseries, le placoplâtre et le plastique soit repris gratuitement et apparaissent comme tels dans la grille tarifaire.

Sans objections de la part des membres du bureau, la mise à jour de la grille tarifaire est acceptée à l'unanimité.

En complément, Mr Netzer ajoute que le Smirtom est encore en phase de mise en route au niveau des rotations de bennes ou encore des déclarations faites aux éco-organismes. Il explique qu'une plateforme de déclaration est en cours de création et qu'elle devrait simplifier les démarches en 2025.

• Convention Aire de dépôt avec Orne habitat (Aube et Blaizot)

Il a été prévu une convention avec Orne Habitat pour les aires de dépôt de Aube et du quartier Blaizot à l'Aigle.

En ce qui concerne Aube, il y aurait la mise en place de 16 bacs emballages et 11 bacs d'ordures ménagères pour un montant estimatif du projet qui s'élève à 21 338,00€ H.T.

Pour le quartier Blaizot, la fourniture de 15 bacs à roulettes 660L et la mise en place de claustra bois pour un montant estimatif de 7 672,00€. Mr Netzer explique que le coût est moindre pour ce projet puisque les bacs seront déposés sur des dalles déja existantes.

Les élus du bureau autorisent la signature de la convention avec Orne habitat pour les aires de dépôt de Aube et au quartier Blaizot de l'Aigle.

Mr Netzer rappel aussi, en appui de Mr Hébert, qu'il y aura prochainement, une fois l'endroit propice trouvé, la mise en place de composteurs partagés pour les habitants du Quartier.

Un aparté sur les biodéchets est donc fait.

Mr Netzer explique qu'une étude sur les biodéchets est en cours de réalisation et qu'a ce sujet, Mr Cousserand et Mme Delasalle sont allés visiter le site de Méthanisation à Saint Symphorien des Bruyères. La rencontre a permis d'apprendre que les apports pourraient se faire gratuitement mais qu'en contre partie les dirigeants du site souhaitent une qualité irréprochable des apports. Il faudra prendre en compte ces informations lors de la prise de décisions concernant la gestion des biodéchets.

Décision modificative

Le président évoque un différentiel au niveau des dépenses concernant le chapitre 66 (charges financières), il est possible d'ajuster le montant de la différence avec le chapitre 11 (charges à caractère générales) afin de ne pas bloquer les opérations comptables à venir.

Il est donc proposé d'augmenter de 90 euros les dépenses du chapitre 66 et de diminuer du même montant ces dépenses au chapitre 11.

A l'unanimité, les membres du bureau acceptent la proposition de décision modificative.

• Tournées d'été de juin à septembre

Monsieur Netzer rappel qu'en période estivale, du 1er juin au 30 septembre, les tournées d'ordures ménagères sont modifiées de sortes que celles-ci soient ramassées chaque semaine dans toutes les communes du territoire. Il ajoute que financièrement, ces tournées supplémentaires représentent un coût de 72 000€ au Smirtom. Il fait remarquer aux membres du bureau que l'utilité de cette démarche est plutôt relative et que cela devient coûteux en temps agents et en transport.

Pour palier aux coûts engendrés par ce système, il propose aux élus du bureau de démarrer les tournées d'été au 15 juin et de les terminer au 15 septembre. Ainsi le Smirtom devrait économiser 18 000€ et régler certaines problématiques de gestion de personnel.

Mr COLLET demande si les sacs blancs ne pourraient pas être autorisés en décheterie sur la période estivale uniquement et exeptionnellement, selon les situations et aprés contrôle du gardien.

Mr Netzer explique que la question pourra être étudier ultérieurement.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident les nouvelles dates des tournées d'été.

Le président ajoute qu'il souhaite aussi faire part de cette proposition aux membres du comité syndical qui a lieu semaine suivante.

Protocole d'accord sur le changement d'exploitant de la Ressourcerie

Mr Netzer n'ayant pas eu retour du protocole signé de la gouvernance de l'association Aaes, ce point à l'ordre du jour est supprimé.

Une nouvelle réunion de bureau du SMIRTOM devra avoir lieu dés que le protocole sera revenu signé afin de ne pas perdre de temps sur le calendrier de reprise de la Ressourcerie.

Il annonce que les finances publiques ont acceptée l'exonération de TVA. Par ailleurs, nous sommes toujours en attente d'une réponse pour savoir si l'entité ressourcerie aura un cadre juridique de SPIC ou SPA.

Présentation du Rapport d'Activité 2023

Mr Netzer rappelle que le rapport d'activité retrace les grands moments de l'activité du Smirtom sur 2023 et invite les membres du bureau à le diffuser dans leurs communes.

Il tient à souligner quelques chiffres importants, notamment la production de déchets qui s'élève en 2023 à 626Kg / Habitant. Une légère hausse par rapport à l'année précédente qui s'explique par les apports de déchets verts comptabilisés dans ces résultats.

Il annonce qu'en revanche la production d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) a elle, fortement diminuée, de l'ordre de – 17,5%, en raison, sûrement, du passage en sacs translucides sur la ville de l'Aigle.

Mr Netzer revient sur les Déchets Verts et explique qu'il y a eu 500T d'apport en plus en comparaison à l'an dernier et qu'il est très difficile d'anticiper ces apports car ils sont en grande partie, fonction de la météo et du travail des professionnels sur le territoire.

Pour rappel, le tarifs des déchets verts apportés par les professionnels est de 40€/tonne.

Questions diverses:

• Monsieur Netzer revient sur l'exploitation de la Ressourcerie. Il explique que dans le cadre de la convention qui nous lie avec l'association Aaes, une subvention pouvait être alouée au gestionnaire en fonction des résultats de l'année. Cette subvention couvre en grande partie les loyers versés au Smirtom. Mr Netzer explique qu'il tiendra ces engagements en fonction des résultats qui lui seront énoncés en fin d'année.

Mr Netzer informe les membres du bureau de la parution régulière d'un feuillet « la vie communale » qui s'adresse aux élus. Il explique y avoir lu un article qui traite sur les dépôts sauvages et notamment les délibérations prisent par les élus des communes pour dresser une redevance financière aux habitants ayant effectué un dépôt sauvage.

Il en profite pour informer les membres du bureau que la ville de l'Aigle aurait entamer l'émission de titres à destination des administrés n'ayant pas respectés les règles de tri ou de dépôt des sacs poubelles sur la commune de l'Aigle. En effet, les agents du Smirtom, sur une période donnée, ont

fouillé les sacs non conformes et non ramassés sur des « points noirs » de la ville afin de reporter chaque contrevenants dans un listing qui a ensuite été transmis en mairie de L'Aigle.

Un habitant a indiqué, ce 11 septembre, avoir reçu un titre pour facturation de l'enlèvement de ses sacs.

Le président espère que cela aura un impact sur les différents « points noirs » de la ville et que les dépôts sauvages vont ainsi, diminuer.

Il se questionne sur la possibilité que le Smirtom prenne une délibération pour pouvoir émettre un titre et recevoir la somme directement et ce peu importe la commune et propose aux élus de se renseigner et d'en rediscuter ultérieurement.

- Mr Pinart demande si le compost arrive a s'évacuer facilement. Mr Cousserand explique qu'il y des départs en ce moment et que d'autres agriculteurs ont fait récemment la demande.
- Mr Juszezak explique qu'il a eu des félicitations de quelques administrés sur le service rendu par le Smirtom et s'en réjouis.

Le tour de table étant terminé, la réunion s'est clôturée à 20 heures 37.

Le secrétaire

M. COLLET

Le Président